Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Mayenne - Tome IV

Mayenne. — *A., manens apud Meduanam,* 1243 (*Historiens de France,* t. XXIII). — *Maene la Juhes,* 1280 (Arch. nat., L. 974, n. 893). — *Maingne,* 1310 (Chart. de Montecler). — *Les Mainnoys,* pour les Mayennais, 1527 (G. Le Doyen, *Annales,* p. 211). — Le *Dict. universel* de Saugrain remarque qu'au pays on prononce Maine en deux syllabes, tandis qu'à Paris et dans les provinces éloignées, on fait le mot de trois syllabes, Mayenne, « en suivant scrupuleusement l'orthographe, » 1726. — Le 24 février 1794, la Société populaire délibère sur cette question : doit-on changer le nom de la ville pour la « régénérer » ? La décision fut négative et Mayenne manqua sa régénération.

Le chemin de Sillé à Mayenne était aussi nommé « le chemin montain ou montais, » 1672. La rue Montoise au Mans est sans doute un autre tronçon de ce chemin allant au Mont-Saint-Michel.

Dans la ville, on mentionne en 1531 : les fossés de la ville près les halles ; — la fontaine Saint-Martin ; — la fontaine de N.-D. ; — le pavé du chemin tendant à Saint-Léonard ; — le chemin tendant de la fontaine de la Madeleine à l'église du dit lieu ; — la rue de la fontaine du château ; — le boulevard par où passe l'eau du Petit-Baudas ; — les étangs du Petit et du Grand-Baudas, affermés 9 ℔ 15 s. — Dirmand, chanoine de Craon, originaire de Compiègne, écrit cette note sur Mayenne, en 1773 : « Belle place à côté des halles, et autre ornée d'arcades et d'allées d'arbres sur la terrasse du château. C'est là où on vend les toiles. Le château qui ci-devant était un fort, conserve encore plusieurs de ses tours, qui, du côté de la rivière, sont d'une hauteur prodigieuse. Les rues de Mayenne sont assez larges ; on y trouve plusieurs tuyaux de fontaines ; mais il y a trop à descendre et à monter dans cette ville » (Bibl. d'Angers, ms. 582, p. 7).

Population : Canton-est, 4.398 hab. ; — canton-ouest, 5.682 habit. en 1909.

Notes historiques. — On peut être surpris que M. Halphen, dans son *Comté d'Anjou au XIe siècle,* n'ait pas mentionné Mayenne parmi les baronnies inféodés par Foulques Nerra. L'auteur fixe aussi à tort, je crois, la prise de Mayenne en 1054, alors que Guillaume le Bâtard accourait en hâte faire lever le siège d'Ambrières. Il n'y a qu'un siège de Mayenne par le duc de Normandie, siège qui dura trois mois et qui se place mieux en 1063 quand Geoffroy de Mayenne se soumit pour la seconde fois à Guillaume le Bâtard ; autrement il faudrait supposer deux prises de Mayenne (*Comté d'Anjou,* p. 78, 179).

Andreas de Lavalle, faber, demeurant à Mayenne, aveugle depuis quatre ans, conduit de Mayenne à Savigny par sa fille en 1243, passa la nuit du samedi de la Pentecôte devant les reliques des saints et fut guéri.

En 1247 les enquêteurs envoyés par saint Louis pour recevoir les plaintes contre les baillis et sergents royaux, tinrent une séance à Mayenne. Parmi les dix-sept dépositions qu'ils enregistrèrent, une seule était d'intérêt général, au sujet du droit de fêtage. La veuve de Geof. d'Oisseau, qui avait plaidé contre les Templiers devant les officiers de Mayenne, devant ceux du roi et devant l'official du Mans, ne pouvant obtenir exécution de la sentence rendue en sa faveur, alla directement au roi, qui ordonna au bailli d'Anjou et à Geoffroy de la Chapelle, chevalier, de faire mettre le jugement à exécution (*Historiens de France,* t. XXIII, XXIV).

Comme ils le firent plus tard, de 1425 à 1448, les Anglais, pendant la première occupation de la place de

Mayenne en 1361-1363, forçaient leurs prisonniers qui ne pouvaient se libérer à deniers comptants, à les servir soit dans la garnison, soit en leur amenant de Bretagne ou des paroisses voisines les provisions de bouche. Ce fut en particulier le cas de Jean Bedeau, qui s'esquiva quand il put et se fit pardonner par le roi cette défection involontaire.

L'obligation du guet au château de Mayenne, qu'on voulait imposer aux habitants du plat pays, trouva souvent de la résistance de la part des sujets de la châtellenie. Nous connaissons celle des paroissiens de Bais, Champgeneteux et Loupfougères, en 1397 (*Arch. du Maine,* t. V, p. 104, 386).

Les Mayennais étaient-ils bourguignons ou armagnacs en 1412 ? Il semble qu'ils s'étaient rangés au premier parti, et il ne pouvait guère en être autrement de la part au moins des officiers de la baronnie, puisque le duc de Bourgogne avait en 1410 fiancé sa fille au fils de Louis d'Anjou, roi de Sicile, baron de Mayenne. L'aumônier de l'hôpital, qu'on soupçonnait armagnac, fut donc évincé (Arch. de l'hôpital de Mayenne). Mais les bourgeois de Mayenne, qui pendant l'absence du duc d'Anjou maintinrent leur droit de nommer un nouveau titulaire, ne partageaient pas peut-être les opinions de leur seigneur et de ses officiers. Du reste Louis d'Anjou rompit bientôt avec le duc de Bourgogne et lui renvoya sa fille.

Guyard de la Fosse écrit que les Anglais, quand ils durent remettre le château de Mayenne aux capitaines du roi de France, emportèrent « les titres les plus anciens et les plus curieux de la baronnie. » (*Hist. de Mayenne,* préface, p. XII). Si de son temps, avant les autodafés révolutionnaires, les titres anciens manquaient déjà au chartrier, l'accusation de l'abbé ne manque pas d'une certaine vraisemblance. De fait il ne donne en ses preuves aucun document de cette source.

Le chanoine Le Paige, raconte d'après un mémoire de la famille Moreau de la Beraudière, un incident de la lutte entre royaux et ligueurs qui eut lieu à Mayenne du 5 au 10 avril 1590. « Jean Moreau, seigneur de la Beraudière, ligueur, ayant été blessé mortellement à la tête, on le transporta dans une maison au haut de la ville, proche la porte. Le sieur de Torchamp (Terchant ?), en étant informé, s'y rendit en diligence et le fit achever de tuer par un nommé Juguin qui lui coupa la barbe, dont il se fit des moustaches. »

Le sieur de Champs qui commandait alors la garnison du château pour les ligueurs était sans doute Léon de Coulonges (V. ce nom, t. IV).

Jusqu'en 1593, il y eut encore des escarmouches à Mayenne, car l'administrateur de l'hôtel-Dieu dit que, cette année-là, trois ou quatre coups d'arquebuse avaient été tirés sur l'Aumônerie.

Ephémérides révolutionnaires. — Le 20 juillet 1789, Dupont-Grandjardin, juge criminel, Michel de Puisard et Bissy, avocats, Lefebvre-Champorin, maire, au nom des habitants, félicitent l'Assemblée nationale de sa fermeté, de son patriotisme ; protestent de leur amour pour le roi, comme de leur « horreur pour les fréquents abus que l'on fait de son nom » ; et réclament enfin de la fermeté de l'Assemblée une Constitution.

Le 25 juillet 1790, ce sont les administrateurs du district : Bissy, Sohier, Chevalier, Tamiot. Sougé, procureur syndic, qui, dans un style échauffé, saluent l'aurore de la réforme, l'édifice majestueux de la Constitution ; « les fers avilissants du despotisme tombent, disent-ils, les propriétés vont être respectées, le génie fiscal est enchaîné, l'hydre de la chicane terrassé… »

Epizootie en août-octobre 1790. On fit venir le vétérinaire de Laval et des élèves d'Alfort pour aider les sieurs Bry et Mousset.

En 1791, on distribuait à Mayenne l'*Avertissement et Ordonnance de M^gr^ l'évêque du Mans relativement à l'intrusion des nouveaux pasteurs de son diocèse.* Le tribunal du district demande à l'Assemblée nationale quelles mesures il doit prendre contre les propagateurs de « cet écrit sédicieux et incendiaire. »

Les Commissaires de la Convention, Fauchet et Maurin, trouvèrent à Mayenne « le meilleur esprit ; tout concourt à la cause de la liberté, écrivent-ils : elle y fait des prodiges ; c'est à qui partira pour aller se battre. Les environs sont dans les mêmes principes, quoique les prêtres y aient semé l'esprit qui leur est si naturel, » septembre 1792. La société populaire remplace alors le club bourgeois des amis de la Constitution, et aura jusqu'à la chute de Robespierre le gouvernement effectif de la ville (V. *Bull.,* t. XVIII, p. 15-40).

Le club, inauguré par une messe du Saint-Esprit à l'église des Capucins, le 26 avril 1791, se tint d'abord au Palais, puis aux Capucins. Il eut pour principal orateur Bissy et conviait les campagnards aux réunions du lundi. Les présidents connus furent : Dupont-Grandjardin, Morice-Larue, Lair-Lamotte. La société populaire fut présidée par Morice-Larue, 7 avril 1793, Cheminant, Perrin, Pottier, Melouin, Lebrun, Desbarbés, Lair-Lamotte, Voille, Lemaire, juge, Gaillard, Dupont l'aîné. La citoyenne Auray fut un de ses ornements et occupa quelque temps le fauteuil présidentiel. On s'épurait et l'on se régénérait de temps en temps, ce qui n'empêchait pas, au dire d'un citoyen, qu'il n'y eût dans la société que deux ou trois honnêtes gens.

La municipalité, outrant encore les odieuses mesures de la Convention sur la saisie des lettres venant de l'étranger, nomma une commission pour arrêter toutes les lettres adressées aux parents d'émigrés et de suspects (14 mai 1793). Avec les autres corps administratifs « régénérés » comme elle par Esnue-Lavallée, elle supplie la Convention de continuer son œuvre (14 sept.). Le représentant Letourneur, de son côté, ordonne au citoyen Huchet de former une Commission révolutionnaire pour juger et faire fusiller les détenus, les émigrés, les prêtres, « pris les armes à la main » (1^er^ nov.). Puis il annonce piteusement qu'il n'a pu tenir contre les Vendéens, et que dénoncé, rappelé à la Convention, son autorité est amoindrie et ses opérations paralysées.

L'une après l'autre toutes les administrations, prêtes à toutes les palinodies, saluent la chute de Robespierre « comme le plus beau jour des annales de la République, … une victoire sur les tigres qui déchiraient les entrailles de la patrie. » Elles élèvent la voix avec indignation contre l'extension donnée par la Commission révolut. de Mayenne à ses pouvoirs et l'impudence avec laquelle elle réclamait des victimes, « sommant chaque municipalité de fournir des accusés et des témoins. » Dans le même esprit, Boursault nomma une Commiss. philanthropique chargée d'examiner les motifs d'arrestation et qui, en fait, relâcha tous les détenus. Le 2 févr. 1795, Chabrun-Carlière, maire, démissionne donnant pour prétexte la faiblesse de sa voix et même le manque de dents ; il désigne pour lui succéder le sieur Voille.

Arch. nat., C 88, 121, 236, 272, 288, 312 ; D^XXIX^ *bis* 22 ; AFII 130, 170, 247.

La situation militaire était triste en face des Chouans. Le 12 mars 1795, les 1.200 hommes de la garnison n'ont plus de pain que pour vingt-quatre heures. D'Halancourt demande 400 hommes de plus pour maintenir le district et faire des réquisitions (22 avril, 5 juin). Puis les désertions déciment les troupes et recrutent les rebelles, dont elles font la principale force (6 juin, 15 juillet). Les Chouans se montrent ostensiblement, font des revues, des exercices, menacent d'enrôler tous les hommes de seize à quarante ans. S'ils renoncent à ce plan, c'est pour en prendre un autre plus dangereux, en imposant à chaque commune un contingent de quinze, vingt ou vingt-cinq garçons. Leur tactique est de harceler les troupes dans les cantonnements par des fusillades de jour et de nuit, de façon à les exténuer.

Le gouvernement aurait voulu forcer les communes à prendre l'initiative de poursuites contre les suspects et les

Chouans ; mais, lui répond-on, il n'y a pas une seule municipalité qui ose procéder contre eux (2 juil.).

Plus de correspondance avec Fougères depuis un mois (24 juil.). Situation déplorable des habitants « subjugués par les Chouans, tyrannisés par les militaires, » sans protection (18 sept.) ; disette extrême (13 oct.).

Les Chouans vont par bandes de 300 et 400, rassurent les populations. « Il faudrait, dit le commissaire, que les troupes de la République observassent une aussi exacte discipline » (2 novembre).

Tout en ménageant ainsi leurs voisins, les Chouans empêchent l'organisation des administrations cantonales, la rédaction des rôles, dont du reste ils pourraient s'emparer comme ils l'ont déjà fait pour les faire payer à leur profit.

Au mois de mars 1796, après la pacification, tout le territoire entre Mayenne, Domfront, Gorron et Lassay (cinquante lieues carrées, écrit-on au général La Barollière) ne possédait pas un détachement. « Les Chouans y levaient des contributions, s'y faisaient nourrir. L'administration centrale demande qu'il soit mis un détachement à Ambrières, au centre de cette région.

Le district n'en jouit pas moins d'une paix relative pendant deux ans, et Mayenne en profita pour intriguer à nouveau et demander encore à devenir chef-lieu du département. Les députés et administrateurs de Laval eurent la simplicité de s'alarmer de ces démarches (16 juil. 1796).

Mais les craintes plus sérieuses d'une nouvelle guerre civile reprirent dès le commencement de 1797. Le 15 février, on arrêta chez Chauveau, ancien maître de forges, Ant.-Nic.-Modeste Geslinière, émigré rentré qui était passé en Vendée, âgé de vingt ans ; Franç. Renault, dit l'*Invincible,* et Charles Jousse, de Chantrigné. Ils avaient un drapeau blanc et des armes. On les soupçonna d'embaucher des insurgés, dont le rassemblement était fixé à Thuré, Hauterives, Gresse, au prieuré de Gesnes et au moulin de Barbé. La Commission militaire de Tours n'ajouta pas foi à ces accusations, car elle relâcha les inculpés. Geslinière seul fut condamné à deux ans de prison. Vers le 15 juillet, une sorte de panique s'empara de l'administration qui fit de nouveau fermer les portes et tint en armes la nuit une partie de la garnison, par crainte d'une trentaine de brigands qu'on signalait dans les environs.

Quelques citoyens seulement et quatre municipaux applaudirent le 18 fructidor.

Le 18 novembre 1797, le commissaire Chevalier signale un mouvement insurrectionnel à Oisseau, Brécé, le Pas, Marcillé. Aussitôt Dagon qui commande l'arrondissement, se met à la recherche des anciens Chouans, guidé par quatre individus des communes où fermente la rébellion. On s'inquiète aussi de la présence de vingt prisonniers de guerre qui s'étaient réfugiés dans la forêt de Mayenne (2 avril 1798).

Les anarchistes sont une autre cause d'inquiétude ; ils cherchent à faire insurger les soldats contre leurs chefs et contre ceux qui les logent, traitant de Chouans et de royalistes ceux qui ne sont pas de leur coterie, « espérant pêcher en eau trouble » (25 mai 1798). Ces manœuvres duraient encore en novembre, et la municipalité était obligée de défendre qu'on sortît avec des armes ou des bâtons, qu'on tînt des danses ou qu'on circulât à nuit close sans lanterne.

Au mois d'août 1799, les Chouans viennent jeter l'alarme jusque dans la ville. On en a vu cinquante à cheval parcourir les campagnes et, sous le nom de dîme, lever des subsides (18 août). La route de Laval est interceptée. L'ordre est bien donné de couler tous les bateaux de Laval à Ceaulcé, mais pour l'exécuter, il faudrait une forte colonne partant de Laval. Mayenne ne le peut pas (septembre-octobre).

Plus d'autres subsistances que le sarrasin, qui peut manquer. La ville est menacée (octobre-novembre). Les Chouans réquisitionnent jusqu'auprès de Mayenne (22 nov.). Le 29 novembre enfin la suspension d'armes est publiée et, le lendemain, par ordre du général Hédouville, les détenus pour fait de chouannerie sont mis en liberté. Les Mécontents n'en continuent pas moins de réquisitionner, d'entraver les approvisionnements, d'enrôler les jeunes gens (3 décembre). Il faut bien qu'ils mangent, dira plus tard (2 février) le commissaire Chevalier.

Le 5 décembre, le commandant Delacourt est fier d'annoncer qu'il a reçu la visite de deux chefs d'insurgés, « Monsieur Adolphe » et Jean Mérille, dit *Beauregard,* accompagnés de deux aides de camp et deux ordonnances. « Leur entrée dans cette ville, écrit-il, a fait beaucoup de sensation tant chez les militaires que chez les habitants. Ils ont été étonnés de les voir en pleine uniforme (sic) et portant les marques distinctives du parti qu'ils ont pris. » Ils doivent s'entendre pour la pacification avec Châteauneuf et Frotté.

Deux insurgés se rendent le 20 décembre. Mais le 3 janvier 1800, on croit que les Chouans vont rompre la trêve. Beauregard, Achille Leblond et Châteauneuf sont comme chez eux à Saint-Denis-de-Gastines et menacent Mayenne, comme Frotté Lassay.

Ordre aux soldats de ne pas voyager seuls. Il faudrait, dit le commandant Margeret, enrôler les jeunes gens qui le seront sans cela par les rebelles. Ceux-ci, croit-on, ont douze canons cachés à Thuré, et ont fait fondre des boulets à Hermet (13 janvier 1800). Il y eut encore une vive alerte à Mayenne du côté de Bel-Air le 28, et une plus légère le surlendemain qui marqua la fin des hostilités.

La proclamation des Consuls (28 décembre), l'annonce de l'amnistie (11 janvier), l'adresse aux rebelles du général Chabot (15 janv.), y étaient pour peu de chose. Il faudrait promettre du travail et du pain à ceux qui en manquent, avaient conseillé sagement les administrateurs. La liberté des cultes, enfin promise, est le remède le plus efficace, dit-on encore, mais elle paraîtra illusoire tant que les prêtres déportés, qui ont la confiance du peuple, ne lui seront pas rendus (19 janvier).

Quant aux Chouans, ils gardent leurs armes, et sont influencés par ceux de Bretagne et ceux de Frotté qui se replient sur l'arrondissement de Mayenne, dégarni de troupes (28 janv.). Quelques-uns tiennent encore la campagne. Beauregard semble vouloir se soumettre, mais Frotté occupe Ambrières, et Châteauneuf, qui servait sous Bourmont, parle de se joindre à lui (6, 8 févr.). Les bandes de Grazay, la Chapelle-au-Riboul, Marcillé, Martigné se sont rendues en gardant leurs armes (14 févr.). Châteauneuf licencie sa division (22 février).

Tous les vrais Chouans se sont soumis, disent alors les administrateurs, il n'y a plus que des pillards. Darnaud avait menacé les insoumis de la prison. Le général Avril qui opérait le désarmement y ajoutait des amendes de cinquante et de cent louis. *Saint-Michel,* major de la légion de Châteauneuf, Garnier, dit *La Couronne,* Aufray, dit *La Forêt,* Brillet, aide de camp de M. de la Prévalaie, ne désarmèrent que le 28 mars, les trois premiers à Gorron, le dernier à Ernée.

Le 23 août, le commandant de Domfront découvre encore, au village de la Chaire, en Châtillon, chez la veuve Marie Renaud, « un émigré, ci-devant prince, » sorti des prisons de Laval et caché depuis sept mois, qui se concertait, dit-il, avec Châteauneuf, Beauregard et Henri pour renouveler la chouannerie. En somme, il n'y avait plus à tenir la campagne que Raimbault, chef d'une dizaine d'hommes, et que les Chouans de Champgeneteux et d'Hardanges promettaient de livrer avec Pacory, Franç.-Jean Pierre et Salin (18 sept.).

Résumant l'état de l'arrondissement à la fin de la Révolution, Pottier-Chevrais, directeur du jury de Mayenne, divise le pays en deux régions : celle de l'ouest à partir de la Mayenne, avec l'ancien district ou du moins la ville

d'Ernée, bonne, c'est-à-dire républicaine ; celle de Mayenne à Prez-en-Pail, mauvaise, c'est-à-dire religieuse et royaliste. Partout les églises sont pleines « par engouement. » Si les prêtres ont été dangereux pendant qu'ils étaient cachés, ajoute-t-il, et il était facile alors de les en accuser, ils ont cessé de l'être en se montrant ; les laisser faire est une preuve de la force du gouvernement et un moyen de s'attacher la population (25 juin 1800).

En 1801, d'après un rapport du sous-préfet de Mayenne (16 janvier 1801), les fêtes décadaires n'avaient plus comme assistance que le monde officiel ; la liberté du travail ce jour-là avait fait le plus grand plaisir ; les églises et les presbytères, dont un petit nombre étaient aliénés, avaient grand besoin de réparations, on y pourvoyait par des dons volontaires ; il n'y avait pas une douzaine de prêtres assermentés dans l'arrondissement ; une cinquantaine de réfractaires y exerçaient le ministère, très aimés et sans reproche. A Mayenne, dit-il, les assermentés occupent la principale église, et sept ou huit insermentés exercent dans deux autres églises depuis quelques mois. Prêtres et fidèles vivent en paix malgré la diversité d'opinions. Demander aux réfractaires un nouveau serment, c'est s'exposer à voir renaître tous les troubles (Grosse-Duperon, *Hôtel-Dieu,* p. 110, 111).

L'*inventaire* de 1906, pour Notre-Dame, était fixé au mercredi 7 février. Une messe solennelle d'expiation avait été dite le matin. L'assistance se retrouvait à l'église à 1 h. ½ de l'après-midi. M. l'Archiprêtre, quoique malade, lut en chaire sa protestation et l'agent déclarant ne pas vouloir opérer devant une aussi grande assistance, se retira. Il revint le lundi, sans avertissement préalable, seul, et fit son semblant d'inventaire.

Ce fut le tour de l'église Saint-Martin, le vendredi 16 février, avec mobilisation matinale de deux détachements du 130^{e} de ligne, l'un qui entourait l'église, l'autre consigné dans la cour de l'hôpital. Ces précautions n'empêchèrent pas une vingtaine d'hommes et une dizaine de femmes de pénétrer dans l'église. L'agent, auquel on refusa l'entrée, trouva le mot propre pour caractériser son opération : « Messieurs, dit-il au clergé et aux fabriciens, je suis obligé, à mon regret, de recourir à l'effraction. »

Féodalité

Féodalité. — J'aurais voulu découvrir quel est le correspondant qui fournit au *Dict. universel* de Saugrain, 1726, la note si exacte sur les premiers seigneurs de Mayenne. Assurément il n'était pas de Mayenne, mais il connaissait le pays et avait visité l'abbaye de Fontaine-Daniel. Je ne vois dans les articles manceaux du même Dictionnaire que celui sur le *Maine* qui semble de la même main.

La mort de Juhel I^{er} de Mayenne, d'après *La Maison de Craon* (t. I, p. 77), devrait être datée du 23 novembre et non 23 décembre 1161. — Corvaisier (p. 483) écrit que Juhel II fit des dons excessifs aux abbayes de Marmoutier, Boquien (Saint-Brieuc), et la Vieuville (Dol). Il mourut non en Egypte, mais dans le pays d'Albi, d'après les recherches de M. Laurain sur le prieuré de Montguyon.

A s'en tenir à son épitaphe, Juhel II fut réellement inhumé à Fontaine-Daniel. Il faut rapprocher le magnifique tombeau en cuivre émaillé qu'on lui éleva de celui de Renaud, vicomte de Blois, à l'abbaye d'Evron, et de celui d'Eustache de Vitré, morte en 1288 (*Maison de Laval,* t. I, p. 308, 310). L'ornementation est si semblable qu'on doit en inférer qu'ils datent de la même époque. Or, les deux derniers monuments ne sont que du commencement du XIV^{e} s. ; Juhel de Mayenne attendit donc près de cent ans son mausolée. Probablement ce furent les moines plutôt que les successeurs de Juhel qui le lui élevèrent (V. *Épigraphie,* t. I, p. 301 ; t. II, p. 263).

Henri I^{er} d'Avaugour, mari de Marguerite de Mayenne, confirma dès 1230, quoique Isabelle de Mayenne, femme de Dreux de Mello, vécût encore, les dons faits à l'abbaye de Lonlay par *ses prédécesseurs,* évidemment les barons de Mayenne (Arch. de l'Orne, H 477). — Alain d'Avaugour reconnaît les droits de l'abbaye de la Couture dans la paroisse de Moulay au mois de mars 1262 (n. s.).

Il doit y avoir une erreur dans la note extraite du testament d'Agnès, vicomtesse de Beaumont, daté de 1311, et dans laquelle on la dit dame de Mayenne, alors qu'elle était la mère de Marie de Beaumont, femme d'Henri III d'Avaugour, baron de Mayenne (*Inv. des Arch. de la Sarthe,* H. Supplém., p. 101).

Henri III d'Avaugour, baron de Mayenne, reconnut par des dons considérables dans la baronnie de Mayenne à Jean Le Vayer, de Voutré, « son bon et loyal service ». L'acte est du samedi avant la Saint-Laurent l'an 1310. Il était scellé du sceau du donateur. Une copie de 1387, prise sur un vidimus de 1380, se trouve au chart. de Montecler, doss. du Boisjourdan.

Il est probable que les services ainsi reconnus sont ceux que Jean Le Vayer rendit comme procureur de la noblesse du Bas-Maine, dans le procès contre Charles de Valois, duc d'Anjou.

Robert de Mayenne, clerc du diocèse du Mans, qui reçoit, en 1320, de Jean XXII, une dispense *pro defectu legitimitatis,* me semble être un bâtard d'un seigneur de Mayenne, et apparemment d'Henri III d'Avaugour.

Jeanne d'Avaugour, femme de Guy de Bretagne, baron de Mayenne, obtient de Jean XXII des indults pour faire célébrer en temps d'interdit, et se faire absoudre des cas réservés ou relever de ses vœux par un prêtre à son choix, 18 et 23 mai 1325 (*Lettres comm. de Jean XXII,* n° 11.000, 22.362, 22.416).

Le 7 novembre 1387, la reine de Sicile, dame de Mayenne, cède au connétable Olivier de Clisson le château et la châtellenie de Mayenne comme gage des 40.000 ℔ qu'il avait prêtées pour la rançon de Jean de Bretagne. Mais on ne s'aperçoit pas que le gouvernement de la baronnie soit jamais sorti des mains de la comtesse d'Anjou.

Jean d'Ivoy était capitaine de Mayenne en 1397, 1398.

La succession des seigneurs de Mayenne dans le dernier quart du XV^{e} s., est étudiée avec soin et détails par M. Marichal (*Revue du Maine,* t. LXV, p. 137, 287 ; t. LXVI, p. 70). Par accord entre René d'Anjou et Charles, son frère, comte du Maine, 1437, 1441, le dernier eut Mayenne à condition de retour aux descendants du premier si lui-même ne laissait pas d'héritiers mâles. Le cas se présenta après la mort de Charles II, comte du Maine comme son père, 10 décembre 1481, qui, héritier de René d'Anjou, son oncle, avait fait Louis XI son légataire.

Louis XI fut donc baron de Mayenne et Charles VIII après lui jusqu'au 5 mars 1484.

Ce dernier restitua aux neveux de Charles II d'Anjou, enfants de Louise, sa sœur, et de Jacq. d'Armagnac, mort sur l'échafaud le 4 août 1477, leurs biens séquestrés, Mayenne entre autres ; c'étaient Jean et Louis, Marguerite, Catherine et Charlotte de Nemours, 5 mars 1484.

En vertu de la clause de reversibilité de la baronnie à la descendance du roi René d'Anjou, René de Lorraine, son petit-fils, réclama.

Le procès dura jusqu'en 1496. La sentence du 24 février attribuait les 16/27 de Mayenne à René et les 11/27 aux Nemours, soit : justice, sceaux, réception d'hommage, titre de baron. Jean de Nemours fut bientôt seul titulaire de ce lot et, à sa mort, René en hérita pour les 2/3 devenant ainsi possesseur de 70/81 de la baronnie. Les 11/81 furent attribués aux représentantes de Marie d'Anjou, femme de Charles VII, savoir : Anne de France et Cath. de Foix, reine de Navarre, qui firent aveu pour Mayenne en 1504 et 1505, et Jeanne de France, la sainte fondatrice des Annonciades, dont hérita Anne de France.

René de Lorraine engagea Mayenne à la pieuse Marguerite, duchesse d'Alençon, sa sœur, pour tenir lieu des

50.000 ℔ de sa dot qui ne furent remboursées qu'en 1509. Marguerite de Lorraine, que nous avons vue dame de Château-Gontier et de Sainte-Suzanne, peut donc être intervenue dans l'administration de la baronnie de Mayenne. René de Lorraine, mort le 10 décembre 1508, laissa Mayenne à son fils cadet, Claude, auquel Anne de France abandonna sa part le 13 juin 1518.

Claude de Lorraine se fit rendre par Bernard de Chaucheys, receveur ordinaire de la baronnie pour l'année 1531-1532, les comptes des châtellenies de Mayenne. Ernée, le Pontmain, qui furent examinés le 10 janvier 1533 par René Aménard, gentilhomme de sa maison, et par Jacq. Peschard, sénéchal de Lamballe, procureur général au pays du Maine (Bibl. nat. f. fr., nouv. acq., 10.673).

On trouve dans ce compte le détail de la taille aux chevaliers, que levait au nom du baron de Mayenne sur les vassaux nobles le seigneur de la Chapelle-Rainsouin, sénéchal-fayé, et qui, s'élevant à 291 ℔ 13 s. 10 den., était doublée quand le baron était prisonnier, quand il mariait sa fille ou reconstruisait son château.

Trente-cinq seigneuries ou fiefs (au sens mayennais) sont énumérés à cet article. Je ne mentionnerai que les terres dont la cote atteint au moins 3 ℔. Ce sont : Coulonges, 3 ℔ ; Surgon, 25 ℔ ; la Loyère, 12 ℔ ; Aron, 28 ℔ ; Courceriers, 36 ℔ ; la Feuillée, 18 ℔ ; Hamber (Alexain), 19 ℔ ; Landivy, 11 ℔ ; Fougerolles, 9 ℔ ; la Chèze, 9 ℔ ; Charné, 13 ℔ ; Bazeille, 12 ℔ ; Montenay, 15 ℔ ; l'Outagerie, 5 ℔ ; Saint-Ouen, 35 ℔.

Institutions religieuses

Eglise de Notre-Dame. — L'acte par lequel Hildebert, évêque du Mans, remet à Marmoutier l'église de Notre-Dame que Robert Péan possédait dans le bourg du château de Mayenne, *ecclesiam parrochialem in burgo castri Meduanæ,* et qu'il lui avait donnée à cet effet, est de l'an 1120, vingt-quatrième année de l'épiscopat d'Hildebert. La remise se fit non par un bâton mais par un couteau que l'évêque mit aux mains de Fromont, prieur. Les témoins sont : l'évêque, Payen, doyen du chapitre, Foucher, archidiacre, Hervé, chapelain, Fromont, prieur, Pierre Laidez, Jean, prieur de Juvigné (?) Guillaume, *prior Arbenii,* Gaultier de Compiègne et Guillaume, prieur de Mayenne.

En 1638, Philippe Troisverlet, seigneur de Coulonges, fermier général du duché, fit construire une des chapelles du parvis, à condition de replacer dans le pignon la vitre de la grande fenêtre, de transférer la porte, et de faire sculpter dans la même chapelle un ange portant un cierge, qu'on allumait chaque fois qu'on disait la messe fondée par Phil. Troisverlet. On lui concéda, du consentement des princesses de Gonzague, droit de banc et de sépulture dans la nouvelle chapelle.

« La principale paroisse dédiée à Notre-Dame, écrit encore Dirmand, *ubi supra,* est une très belle église en général, et particulièrement pour les colonnes et la balustrade du jubé de l'orgue. pour le grand autel, pour le d… de la chaire et de la grille du chœur, deux ouvrages en fer, ainsi que la grille susdite. »

Curés : Armand *de Fagiis,* des Fais, chanoine et archidiacre *de Billom,* dans l'église de Clermont, † 1323. — Raymond de *Felono,* 1323, chanoine de Carpentras, 1324. — Guill. *Bourdon,* résigne, âgé de 60 ans, 1454. — Pierre *Houdoul,* âgé de 18 ans, 21 janvier 1454.

> *Patrologie lat.,* t. CLXXI, p. 314 ; — Minutes Esnault et Frandebœuf, Mayenne, 1638 ; — *Lettres communes de Jean XXII,* n. 18.251, 19.438 ; — Abbé Vaucelle, *Lettres de Nicolas V,* p. 315.

Le *presbytère* servait de caserne de gendarmerie en octobre 1797.

Saint-Martin. — Guil. de Guytier, curé, rend aveu au prieur de Berne pour des rentes, 22 mars 1505 (v. s.).

Cimetières. — Seize pierres tombales en granit, chargées d'épitaphes en grands caractères majuscules, acquises par un aubergiste des Perrouins, furent employées par lui à paver une écurie. M. de Sarcus en releva les inscriptions, et j'ai pu reproduire ses croquis dans l'*Épigraphie* (t. II, p. 17-21). Elles sont de prêtres, l'abbé Chabrun, principal du collège, entre autres, et de bourgeois. Dans le chemin du cimetière actuel étaient récemment encore plusieurs dalles provenant aussi du cimetière Saint-Antoine, au nom des Barbeu du Bourg.

Capucins. — Au mois de mai 1790, les officiers municipaux, plus de quatre cents habitants et les municipalités de toutes les communes voisines signèrent une adresse à l'Assemblée nationale pour obtenir la conservation des religieux, dont ils font le plus bel éloge. En 1791, Jacq. Coulon des Vergers, acquéreur national, fit abattre les arbres des jardins, des vergers et des allées, pour établir une blanchisserie. Le dernier gardien du couvent, le P. Gab. Hébert du Fougeray, depuis longtemps prisonnier, fut enfin relâché en raison de ses infirmités et autorisé à se fixer à Mayenne sous la surveillance de la police, le 12 mai 1799.

M. Grosse-Duperon a publié en 1903 *Le couvent des Capucins de Mayenne,* avec plan du quartier des Capucins et de la maison conventuelle.

Calvairiennes. — L'église, acquise nat[t] par les frères Mouette, fut transformée pendant la Révolution en magasin de grains pour les subsistances de la ville. — Le couvent est converti en atelier populaire, 10 mars 1795.

Établissements charitables et hospitaliers

Hôtel-Dieu. — L'étude donnée en 1902 sur cet établissement par M. Grosse-Duperon me permet de compléter la liste des aumôniers. — Guill. *Bourdon* était chapelain de N.-D. en l'église de Saint-Lambert-sur-la-Levée de Saumur et de Saint-Nicolas au diocèse de Maillezais, où était alors l'évêque Guillaume de Lucé (V. ce nom). — Pierre *Bruant,* 1449. — Raoul *Blanchet,* 1455. — Guill. *Martinays,* 1540-1553. — Pierre *Joly,* 1590-1607. — Robert *Girard,* 1607. — Jacq. du *Boismotté,* 1678. — Louis-Jean *Tripier de la Grange,* 1768, 1770. — Mathu.-Fr. *Rondeau,* 1770-1775.

Le rôle de bienfaitrices désintéressées que j'ai donné à la veuve Gougeon et à ses deux filles, dans le projet d'une fondation de Providence et leur tentative d'incorporation à l'hôpital en 1696, n'était pas celui que nous révèlent les documents utilisés par M. Duperon. Ces trois femmes semblent des intrigantes, qui par l'influence du janséniste Enjubault, principal du collège, et l'aide d'un abbé Rocher, leur acolyte, voulaient prendre la direction de l'hôpital et y faire régner les idées de la secte. Voyant qu'elles n'y réussissaient pas, elles se retirèrent au bout de deux mois.

Le portail et pignon de la chapelle, construite en 1710, étaient semblables à celui des Calvairiennes, œuvre antérieure d'un demi-siècle des frères Corbineau.

La canalisation de la Mayenne et la construction des quais ont fait disparaître en 1858 tous les vestiges de l'ancien hôpital, dont M. Duperon donne un plan par terre, ainsi qu'une vue du pont à la tête duquel il était situé.

L'Hôpital général de la Madeleine et le couvent des Bénédictines qui le précéda sont l'objet d'un des volumes de M. Grosse-Duperon (in-8°, 151 p., 1905), J'y relève cette opinion que les deux sœurs du Bellay en venant à Mayenne ne devaient pas tenter une fondation perpétuelle, mais seulement viagère, et qu'elles ne pouvaient s'affilier des novices. Ce furent les services qu'elles rendaient et l'estime dont elles jouissaient, qui donnèrent

l'idée d'une œuvre durable. Les supérieures qui leur succédèrent furent toutes empruntées à des couvents étrangers : Marie-Françoise-Elisabeth *Crèvecœur de Rabodange,* venue du prieuré de la Fontaine-Saint-Martin, 1684-1694. — Renée *Pagot de Rougemont,* professe du monastère de Villarceau, 6 janvier 1694, démissionnaire, 3 novembre 1696. — Anne-Françoise *Martineau,* professe de Fontevrault, prieure de la Madeleine au diocèse d'Angers, 14 nov. 1696-1727. Son nom, défiguré par le fondeur, est sur la cloche de la chapelle de l'hôpital, 1721. — Marie-Diane-Angélique *Quesnel de Quellon,* religieuse du Pont-de-l'Arche, près Evreux, résignataire de la précédente, 20 fév. 1727, démissionnaire, 1745. — Catherine *Martineau,* de l'abbaye d'Aussonne, près Angoulême, 5 fév. 1745.

Sous la menace d'une suppression qu'elles n'évitèrent pas, les dernières religieuses s'engagèrent à faire l'école aux enfants.

L'hôpital général, pendant les deux premières années qui suivirent sa fondation, eut pour directrices les demoiselles Cherbonnel et Houdmond. Les sœurs de la Chapelle-au-Riboul les remplacèrent après un traité signé, le 10 juillet 1784, par M. Pichon, vicaire général, la sœur Mailay, supérieure générale, MM. Dupont-Grand-jardin et Maupetit.

Bureau de charité. — La première tentative pour la création d'un bureau de charité date de 1657. Il fut renouvelé en février 1662 et le 17 novembre 1674. En 1694, on fit appel au dévouement des dames et demoiselles de charité pour la visite des malades. Deux articles du règlement portaient que les pauvres assistés faisaient abandon des biens qu'ils pouvaient posséder ; et que ceux qui dénonceraient les faux pauvres, possesseurs de biens, auraient le tiers de la prise.

Un cours d'obstétrique fut inauguré pour les sages-femmes de la campagne en 1780, par Jean-René Georget-Bretonnière, chirurgien, qui était allé en 1778 au Mans, s'instruire auprès de M^{me} Du Coudray.

Sur un projet de création à Mayenne d'une école de vétérinaires, en 1767, v. l'art. Tripier de Lozé (t. IV).

Roche-Gandon (la). — La maison, avec ses dépendances, terres, prés, jardins, était affermée 1.000 ℔, sans compter deux petites maisons ; et la métairie de Férichard, 480 ℔, en 1769, quand elles échurent de la success. de Marie Rabinaut de Survarenne, femme de Jos.-Pierre de Brocq, sgr de la Turelière, à Jeanne R., sa sœur, femme de Quentin-Vincent Tenesson, avocat au parlement de Paris. Il y a une vue de la maison de la Roche-G. en tête du volume de M. Grosse-Duperon sur *La Madeleine.*

Établissements d'enseignement

Collège. — Une lettre de M. Tourlet, de Chinon, 22 février 1904, me donne des renseignements intéressants sur la part que les prêtres mayennais prirent à la fondation et à la direction du collège de cette ville. Michel Bizeul, qui professait à Mayenne en 1567, alla ensuite exercer à Angers puis fut nommé principal à Chinon en 1578. Robert Martin, prêtre de Notre-Dame de Mayenne, a surtout laissé à Chinon des œuvres et un souvenir. Il y fonda le collège qui sans doute n'avait avant lui qu'une existence de fait et précaire, puis le dirigea de 1601 à 1620 au moins. Il avait attiré à Chinon deux ou trois de ses compatriotes : Jean Martin, son neveu, régent de 1608 à 1610, Jacq. Le Bourdais, peut-être François Chenard qui régenta pendant dix ans ; mais sûrement Jean Brisoult, qui en réalité fut le premier principal du collège de Chinon, fondé seulement à la fin de sa vie par Rob. Martin. Jean Brisoult, revint prêtre habitué à Notre-Dame de Mayenne, tout en conservant la direction nominale du collège, et fut enterré dans l'église de Notre-Dame, le 6 mars 1640.

Principaux : Pierre *Motreul,* devenu curé de Saint-Cyr-en-Pail, 1739. — Jean-Nic. *Moyné,* 18 oct. 1775, presque

aussitôt démissionnaire. — Jacq. *Goutard,* 1775-1782. — Jean-Nic. *Moyné,* 19 sept. 1782-1787 (V. *Épigraphie,* t. I, p. 269). — Jean *Drillet, Huet* et *Lhoste,* eudistes, professeurs à Domfront, 23 août 1787-1790. — Pierre Cruchet prêta le serment schismatique, les sept professeurs un serment restrictif et orthodoxe, 1791. Le 7 avril 1792, fermeture du collège faute d'élèves ; tentative avortée de résurrection le 21 juin 1793, avec les sieurs Dupont et Leudière ; la maison devient caserne, 1796. Il y eut seulement alors pour instituteurs et institutrices : Fr.-R. Cottereau, Jul. Palais, Fr. Chabrun, Jacq. Nion et Richer ; Michelle Baguelin, Marie Neveu, Marie Garnier, la veuve Grosse, Marie Cottereau. — L'abbé *Favrolle* et non Fairolle releva le collège, 1820-1825. — M. Pitre *Mézières* y passa en 1830, alors que M. J.-B. *Dupré* y exerçait déjà depuis 1827. M. Dupré, ancien officier, se fit une réputation tapageuse par ses relations mondaines et sa manie des tables tournantes. Interdit en 1846, il resta à son poste soutenu par la municipalité et par le ministre Salvandy qui promettait de rendre le collège de plein exercice. La ville, le clergé lui-même se divisèrent sur le compte de l'abbé Dupré que le ministère Falloux mit enfin en disponibilité au mois d'août 1849, et y maintint malgré les insistances de la municipalité. L'abbé alla mourir dans une petite cure de la Sarthe (Grosse-Duperon, *Le collège de Mayenne,* sous presse, février 1910).

Le Petit-Séminaire, supprimé en vertu de la loi de séparation, avec spoliation de la propriété qui y avait été annexée, de la chapelle et de toutes les constructions que le diocèse avait faites ou acquises, enfin expulsion violente des maîtres et des élèves, le 20 décembre 1906, est aujourd'hui remplacé par une école primaire supérieure de filles.

Etablissements libres. — Garçons : Pensionnat Saint-Joseph et école primaire, à Notre-Dame. — *Filles :* Pensionnat Saint-Louis-de-Gonzague, à Saint-Martin. — La salle d'asile de la rue des Capucins, tenue par les sœurs d'Evron, a été fermée par circulaire ministérielle du 8 juillet 1902 ; le pensionnat des mêmes religieuses, paroisse de Notre-Dame, par arrêté ministériel du 9 juillet 1904 ; et les écoles primaire et maternelle des mêmes sœurs à Saint-Martin par arrêté préfectoral du 10 août 1905, remplacés par une école primaire maternelle de Saint-Anne, à Notre-Dame.

Bibliothèque, musée, société savante

Bibliothèque. — René Davoust, libraire, mit soixante-douze journées (à 5 ℔ par jour) pour cataloguer les livres des couvents qui formèrent le premier fonds de la bibliothèque de l'école centrale. L'installation se fit le 4 août 1794, dans la maison de M. Jean-Franç. de Hercé et de Jeanne Dubois de la Bas-Meignée, sa veuve, puis le 14 janvier suivant, dans la maison Lemercerel de Châteloger, place de l'Égalité. Pottier, menuisier, fit les meubles pour 1.798 ℔.

M. Laurain, archiviste départemental, a dressé le catalogue de la bibliothèque (Mayenne, 1908, in-8°, VI-338 p.).

Musée. — Créé en 1865 par M. de Sarcus et entièrement délaissé après lui (1867), transporté en 1905 dans l'ancienne école des garçons de Saint-Martin, avec la Bibliothèque. Pour la préhistoire : haches en bronze, moule ; — période romaine, le fruit des fouilles de Saint-Léonard, quelques objets de Jublains ; — histoire naturelle, collection d'insectes de l'arrondissement d'Avranches ; beaux-arts, un lot de 1.000 gravures, etc.

Société d'archéologie, sciences, arts et belles lettres de la Mayenne. — Elle fut créée à l'occasion de la découverte dans le lit de la Mayenne, encore bien insuffisamment exploré, d'une quantité considérable de monnaies et d'autres objets romains, à la suite d'une réception encourageante par l'Empereur des membres d'une commission composée de MM. Le Marchand, Trouillard, de Sarcus et Chédeau. Un arrêté préfectoral l'approuva le 12 juillet 1865, et M. de Sarcus fut nommé président. Elle n'a vécu qu'autant que lui († 1867).

Baillis et officiers

Baillis et officiers

Baillis et officiers. — Guill. *Richer,* 1408. — Jean *Fournier* démissionne, 1434. — Gilles de la *Réaulté,* 18 mars 1434. — Jean *Fournier,* 1453. — René de Lorraine avait nommé en 1489 Jean *Beaudry,* son solliciteur au parlement, bailli de Mayenne ; et son procureur dans la même ville, Chrétien de *Chastenay,* son secrétaire, auteur d'une relation de la bataille de Nancy, qui d'après quelques historiens serait venu exercer effectivement son office à Mayenne et y serait mort. Il fut remplacé par Pierre Cotteblanche, en fonctions, 15 déc. 1500.

Jean d'*Orglandes,* écuyer, sgr de Prétot, de Gaillarboys, de Noyon, conseiller et chambellan du roi de Sicile, duc de Lorraine, et capitaine de Mayenne, après décès de Louis de Prez, 3 sept. 1497, reçoit à ce dernier titre l'aveu de la Beschère (Deux-Evailles), 1499.

Pierre *Gravelais* ou *Le Gravelais* est receveur châtelain, 1499.

Jacq. *Chantemelle* et Mathieu *Terron,* sont sergents, 1498 ; Jean de *Saint-Amadour* et Charles *Mesnagier,* grenetiers, 1498. — Macé *Blanchet* est lieutenant du sénéchal, 1507, et assiste à la proclamation de la coutume du Maine réformée, 1508.

Le tribunal criminel de Laval se transporta à Mayenne pour juger les prévenus d'émeutes contre-révolutionnaires, août 1793.

La charge de *prévôt* est vendue le 26 novembre 1708 pour 13.000 ℔ par Anne Cazet, veuve de Franç. Lepennetier, à Ant. Lepennetier.

Prisons, halles

Prisons. — Le département ordonne à la municipalité de destituer le concierge et de rétablir l'ordre dans la prison, devenue une maison de prostitution et de débauche, et dont les détenus ont toutes facilités pour s'évader, 26 fév. 1796.

Les *halles* furent occupées pendant dix mois de l'an III (1795) pour la fabrication du salpêtre.